

## Edito

## Une interview inimaginable



*Vous étiez président en 2010. Comme Georges Bush, reconnaissez-vous vos erreurs au cours du mouvement qui animait la France à ce moment là ?*

Oh ! Vous m'obligez à évoquer une période bien douloureuse. Au début on ne s'est pas méfié, les syndicats ont appelé à la grève un 7 septembre, une grève de 24h ! dont tout le monde se lassait. On en riait sous cape.

Puis, très vite, la mobilisation est passée à la vitesse supérieure avec des rendez vous 2 fois par semaine, s'amplifiant encore par une multitude d'actions journalières réunissant salariés de toutes les catégories. Ils bloquaient les routes, les centres commerciaux, les voies ferrées, etc. On faisait ce qu'on pouvait : pendant que les gens faisaient la queue aux pompes à essence, on disait qu'il n'y avait aucune pénurie, on faisait baisser les chiffres des manifestants, mais rien n'y faisait.

En deux mois, ils en étaient au 8ème mouvement fort et il y avait toujours des chiffres impressionnants et les actions avaient lieu jusque dans d'improbables villes.

On espérait bien dissoudre l'Intersyndicale, il y avait là quelques personnalités à flatter et des désaccords mais malgré le vent qui l'agitait, l'intersyndicale tenait bon. Même la CGC, autrefois si proche de nous, y était omniprésente.

J'ai eu des nuits blanches et de nombreuses frayeurs avec ce dossier des retraites, j'ai bien failli flancher mais, vous le savez, j'avais fait des promesses à nombre de mes amis privilégiés, notamment au MEDEF, et si je me mettais à dos cet électorat, à ce moment là, il en me restait plus grand monde. Je dois quand même rendre hommage à Brice Hortefeux qui, toujours de bon conseil, me trouva quelques astuces pour ramener à nous les voix du FN.

J'étais en mauvaise posture ; non seulement j'avais dit dans mon programme que je ne toucherai pas aux retraites, mais, d'un coup, 70% de la population donnait raison aux mouvements sociaux. 70%, vous imaginez ?

Comme je décidais de en pas en tenir compte, les Français prirent vite conscience que je n'étais pas un bien grand démocrate.

Je transpirais car de plus en plus de concitoyens voyaient dans mes choix politiques et donc idéologiques que je gouvernais pour les riches. Je n'étais pas aidé non plus par mon Ministre des affaires sociales mêlé à l'affaire Bettencourt.

J'ai tenté de ramener à moi les Chrétiens, j'ai vanté les mérites des curés, de l'école privée, je suis allé à Rome comme on va à Lourdes et j'ai fait mon signe de croix plusieurs fois. Je comptais sur la situation économique dégradée pour limiter les jours de grève à répétition, j'avais préparé les répliques au cas où la fonction publique mènerait la danse. Hélas, les ouvriers ne firent pas grève par procuration et c'est bien eux qui étaient aux commandes.

Pire encore, les lycéens et les étudiants se sont emparés de la question. Nous avons tout fait pour transformer cela et rendre le mouvement inquiétant, agressif et impopulaire. J'ai pris l'attache des médias, leur donnant les images à montrer : on a vu beaucoup les casseurs. C'était bien.

Mais le problème, c'est que les gens discutaient du projet de réforme, nous l'avions construit sur l'axe de la démographie et, tous les jours, quelqu'un présentait les chiffres de l'INSEE sur l'espérance de vie en bonne santé, sur notre taux de natalité bien supérieur aux autres pays de l'Europe, en totale contradiction avec nos propos. Même nos comparaisons avec l'Allemagne furent contredites : ce n'était en effet pas autant d'annuités que nous le disions.

La question de la répartition des richesses était au cœur des débats et comme nous savions cette réforme injuste, même dans mon camp on me demanda de revenir sur le bouclier fiscal.

**suite de l'édito page 2**

**Redonnons, ensemble, d'autres couleurs à l'école !**



**suite de l'édito**

Je fis semblant de m'y soumettre tout en tranquillisant mes amis du CAC 40, cela bien sûr ne se ferait pas ; je trouverai bien une combine pour qu'ils continuent à percevoir leurs chèques...

Le problème pour moi était réel, j'apparaissais comme le Président prétentieux des riches, surtout des très riches.

Et pourtant, j'avais mes courtisans, les Ministres ne manquaient pas d'imagination, l'un d'eux annonça même une menace terroriste.

On créa des diversions tant et plus en divisant le public et le privé, les salariés entre eux, en renforçant le salaire au mérite, en insufflant la peur.

On ébranlait ce mouvement de solidarité, on jouait sur la candeur, la naïveté, on s'appuyait sur la partie la plus sombre de chacun mais, si le roseau fléchissait, il ne cédait pas.

Dans ce moment trouble, deux fenêtres de respiration : dans le camp d'en face, pas d'unité pour porter un projet solide et les parlementaires ayant renoncé à modifier leur régime de retraite pouvaient en contre partie voter une loi qu'ils n'auraient pas à subir. Ils pouvaient donc voter en ignorant totalement les revendications du peuple.

Je n'ai laissé aucun espace de négociations et j'ai continué à laisser croire que ceux qui ne me donnaient pas raison étaient des ignorants, lents à comprendre : certains même y ont cru.

J'ai tout fait pour démontrer que cette loi n'était pas révisable mais ils savaient qu'ils avaient jusqu'en juillet 2011 avant que les mesures ne soient applicables. D'ici là, le mouvement pouvait se radicaliser, prendre un caractère insurrectionnel.

Je sentais couler sous mes fenêtres un vent de colère non rassasié qui pouvait s'arrêter de souffler un court instant juste avant la tempête.

Je jouais la carte du remaniement ministériel... J'ai dû faire une erreur, une grimace arrogante de trop... la suite vous la connaissez...

**Francette Popineau**

## "Le mouvement social est légitime et conforté"

### déclaration commune des organisations syndicales CFTD, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Après plusieurs semaines de mobilisation et malgré les moyens déployés par le gouvernement pour tenter d'accréditer l'idée que « la page retraite » est tournée, ce sont 1,2 million de salariés qui ont manifesté le 6 novembre dans 243 villes contre cette réforme des retraites injuste et inefficace.

Si chacun a conscience que la loi sur les retraites est susceptible d'être promulguée dans les prochains jours, l'heure n'est pas à la résignation. Les organisations syndicales continueront d'agir pour la réduction des inégalités, une véritable reconnaissance de la pénibilité et d'autres alternatives pour le financement du système de retraites par répartition. Elles réaffirment leur attachement au maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans et de l'âge du taux plein à 65 ans.

Elles constatent que la situation économique et sociale reste très dégradée et toujours préoccupante pour les salariés, les retraités, les chômeurs et les jeunes qui subissent toujours durement les conséquences d'une crise qui dure.

Les organisations syndicales considèrent que la mobilisation d'un niveau exceptionnel depuis plusieurs mois a mis en lumière l'insatisfaction criante des salariés et leurs revendications en matière d'emploi, de salaires, de conditions de travail, d'inégalité entre les femmes et les hommes, de fiscalité et de partage des richesses. Elles décident d'approfondir leurs analyses et propositions sur ces questions afin d'interpeller le gouvernement et le patronat.

Les organisations syndicales décident de poursuivre la mobilisation dans l'unité en faisant du 23 novembre une journée nationale interprofessionnelle de mobilisation par des actions multiformes. Ces actions doivent répondre aux préoccupations des salariés et permettre la participation du plus grand nombre. Elles demandent aux organisations territoriales et professionnelles d'en préciser les modalités (rassemblements, manifestations, meetings, arrêts de travail...).

Des initiatives dans les territoires et les entreprises sont déjà prévues. Les organisations syndicales veilleront à assurer leurs réussites.

Les organisations syndicales s'engagent dès à présent à participer activement à la journée d'action Européenne du 15 décembre pour s'opposer aux plans d'austérité qui se multiplient en Europe.

Les organisations se reverront le 29 novembre 2010.

**Paris, le 8 novembre 2010**



## Retraites confortables

La retraite à 50 ans avec 9.000 euros par mois pour les fonctionnaires de l'UE a été approuvée !!!!

Les technocrates européens jouissent de véritables retraites de nababs... Giovanni Buttarelli, qui occupe le poste de "contrôleur adjoint de la protection des données", aura acquis après seulement 1 an et 11 mois de service (en novembre 2010), une retraite de 1 515 € / mois.

L'équivalent de ce que touche, en moyenne, un salarié français du secteur privé après une carrière complète (40 ans).

Bien sûr, beaucoup d'autres technocrates profitent d'un tel privilège... et donnent un avis avisé sur les nôtres !



**La grand-mère à sa petite fille :**  
- Moi, à ton âge, je travaillais déjà !

**Et la petite fille de répondre :**  
- Moi, à ton âge, je travaillerai encore...

## Bilan de rentrée suite au CTP du 5 novembre

### Dans le public :

#### Constats effectifs 2009 :

- + 383 élèves dans la Vienne (+ 136 élèves en maternelle, + 241 élèves en élémentaire, + 6 en enseignement spécialisé)

#### Constats effectifs 2010 :

- + 29 élèves dans la Vienne (- 35 élèves en maternelle, + 45 élèves en élémentaire, + 19 en enseignement spécialisé)

**Baisse de la scolarisation des moins de 3 ans = - 42 élèves**  
**Baisse de la scolarisation des moins de 4 ans = - 114 élèves**

La Vienne ne scolarise à cette rentrée que 6.99 % des enfants de moins de 3 ans et l'âge d'entrée à l'école recule donc d'autant.

A la rentrée 2009, au plan national, le taux de scolarisation des enfants de moins de 3 ans était de 15.2% alors que la Vienne était à moins de 9 %...

D'évidence les économies de postes se font sur la maternelle.

### Dans le privé :

Maternelle : - 17

Élémentaire : - 6

Contrairement à ce que répandent les médias, pas plus dans la Vienne qu'au plan national l'enseignement privé ne fait pas recette.

En 2009, en France, le privé scolarisait 13.5 % des élèves.

Proportion en baisse régulière chaque année (entre 0.5 et 0.9 ces deux dernières années)

Avec des élèves en moins, le privé ne subit pourtant pas, comme nous, les suppressions de postes.

### Enseignement spécialisé :

**CLIS** Une fois de plus, 25% des CLIS de la Vienne ont un nombre d'élèves supérieur au nombre autorisé par les textes.

**SEGPA** : De même, 25% des divisions de SEGPA dépassent la limite de 16 élèves préconisée par le texte. L'État hors la loi ?

**Dans les classes** : le nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire augmente : 837 dans les premier et second degrés (soit +219). Les prescriptions de la MDPH augmentent aussi : 308 notifications d'accompagnement (+44), mais le nombre d'AVS (54,5 équivalents temps plein) reste stable, donc insuffisant.

D'autant plus que les contrats aidés vont disparaître et avec eux l'accompagnement réalisé par les EVS.

Cette année, beaucoup d'enfants attendent encore une AVS. C'est anormal. Les parents doivent faire un recours gracieux devant l'IA avant d'entamer une procédure juridique.

Remarque : plus de départ psy, G et E en stage : en tarissant la source, ils devraient bien finir par disparaître...



## La loi sur les retraites : le grand recul !

Nous avons réalisé des simulations qui montrent les effets désastreux de la réforme des retraites en cours sur la situation des enseignants. La réforme de 2003 avait déjà énormément pénalisé les fonctionnaires. Celle qui a été votée le mois dernier, et aujourd'hui promulguée, aggrave encore le niveau de nos futures pensions.

### Impact du recul de l'âge d'annulation de la décote qui passe de 65 ans à 67 ans.

La loi de 2003 sur les retraites a instauré le mécanisme de la décote. La loi de 2010 va encore amplifier le phénomène de la double peine que constitue l'existence de cette décote.

Le coefficient de décote restera inchangé et fixé, à partir de 2015, à 1,25% de pension en moins par trimestre de cotisation manquant. Ainsi, à partir de 2015, un collègue partant à la retraite voit sa pension amputer de 7,5% s'il lui manque 6 trimestres de cotisation, de 12% s'il lui manque 12 trimestres, etc...

Ce coefficient de décote s'applique au maximum sur 20 trimestres, c'est-à-dire au maximum sur la différence entre l'âge légal de départ et l'âge auquel la décote s'annule :

20 trimestres = 5 ans = 65 ans - 60 ans (loi 2003) = 67 ans - 62 ans (loi 2010)

Que ce soit avec la loi 2003 ou la loi 2010, la décote maximum sera donc de 25% (1,25% x 20 trimestres), ce qui représente 1/4 de pension en moins !!!

Mais, avec la loi 2010, la perte de pension sera plus conséquente, comme le montre ces 2 exemples :

#### Exemple n°1 :

François, né en 1968, est devenu PE à l'âge de 25 ans et a eu une carrière sans interruption. **A l'âge de 62 ans**, il aura cotisé 149 trimestres et il lui manquera donc 17 trimestres d'assurance.

Avec la loi de 2003, il se serait vu infliger une décote de "seulement" 15% calculée, non pas sur 17 trimestres, mais sur les 12 trimestres manquants pour atteindre la limite d'âge de 65 ans. Cette limite à 65 ans aurait ainsi permis que le coefficient de décote ne s'applique pas sur la totalité des trimestres de cotisation qui lui manquent. Sa pension se serait alors élevée à environ 1 560 € nets.

Avec la loi de 2010, sa décote passera à 21,25% car elle s'applique sur les 17 trimestres qui lui manquent. Il n'y a plus d'atténuation liée à la limite d'âge. Sa pension chutera à environ 1 450€ nets, soit une baisse de 7% supplémentaires.

Quand on pense qu'avant la réforme de 2003, pour un départ au même âge soit 62 ans, la pension de François aurait atteint environ 2 270 € nets... !

#### Exemple n°2 :

Marie, née en 1968, est devenue PE à l'âge de 28 ans, l'âge moyen de recrutement. De plus, elle a effectué une partie de sa carrière à temps partiel.

Contrairement à François, elle ne totalisera que 132 trimestres de cotisation quand elle pourra prendre sa retraite à **62 ans**. Il lui manquera donc 34 trimestres d'assurance.

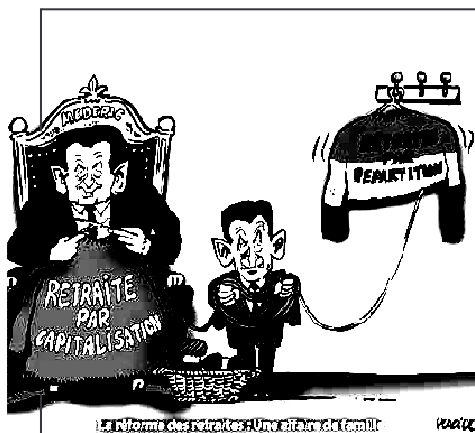
Avec la loi de 2003, elle se verrait infliger la même décote que François, soit "seulement" 15%.

Avec la loi de 2010, sa décote passera à 25%, le maximum !

Au final, sa pension passera de environ 1 370 € nets (loi 2003) à environ 1 210 € nets, soit une perte supplémentaire de près de 12%.

La loi de 2010, avec le recul de l'âge d'annulation de la décote, aggrave lourdement la situation de tous les collègues à qui il manquera des annuités.

De surcroît, plus la carrière sera incomplète et plus cette loi dégradera encore la pension, ce qui, l'exemple le montre bien, devrait pénaliser les femmes au premier chef.



*Mediapart et Le Nouvel Observateur* ont révélé que le groupe Malakoff Médéric, entreprise se fixant pour objectif de s'accaparer 17% du marché des retraites complémentaires privées d'ici 10 ans, a engagé, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2011, son groupe dans une alliance avec la CDC (*Caisse des dépôts et consignations*), le bras armé financier de l'État, et sa filiale la CNP (*Caisse nationale de prévoyance*).

Voir la CDC, institution gérant le Fonds de réserve des retraites (censée pérenniser les régimes de retraite par répartition) s'acoquiner avec un acteur plaçant pour le développement des retraites par capitalisation, n'est pas surprenant. En effet, le groupe Malakoff Médéric est dirigé par Guillaume Sarkozy, frère du Président.

Pendant que l'un assèche les régimes de retraite par répartition (systèmes étrangers à la loi du profit), l'autre joue la carte de la capitalisation (avec l'espoir de toucher le gros lot). Une bien belle stratégie concertée en famille !

Guillaume Sarkozy, patron de Malakoff Médéric, est en train de monter, avec la complicité de l'Elysée, un fonds de pension à la française !



## La situation des polypensionnés

Les polypensionnés sont les collègues qui percevront deux pensions de retraite d'origines différentes :

- ♦ une pension versée par l'État (la retraite Éducation nationale).
- ♦ une pension versée par une caisse de retraite du régime général à laquelle le collègue a cotisé, le plus souvent avant d'entrer dans l'Éducation Nationale.

Pour le calcul de chacune de ces deux pensions, le nombre de trimestres cotisés dans chacun des régimes est cumulé.

Mais ensuite, ce sont les règles prévues pour chaque régime qui s'appliquent. Notamment, pour le

calcul de la pension du régime général, c'est la règle des 25 meilleures années qui sera retenue. Or, comme dans la quasi-totalité des cas, ces collègues n'auront pas eu une carrière longue dans le privé, ce sont toutes les années qui seront prises en compte, y compris les mauvaises, c'est-à-dire celles où le collègue a perçu un salaire faible, a donc peu cotisé et "enrangé" peu de points de retraite.

Par ailleurs, étant entrés tardivement dans l'enseignement, ils terminent rarement leur carrière au 11e échelon, encore moins à la hors classe, ce qui diminue leur retraite fonction publique.

Ces polypensionnés sont donc particulièrement pénalisés sur les 2 tableaux.

### **Exemple :**

Corinne, née en 1952, a travaillé 17 années dans le secteur privé avant d'entrer dans l'Éducation Nationale en 1992.

Avec la loi de 2010, elle doit attendre d'avoir 61 ans pour prendre sa retraite.

A 61 ans, elle aura acquis 150 trimestres de cotisation, tous régimes confondus.

Si la totalité de sa carrière s'était déroulée dans l'Éducation Nationale, elle aurait quitté le métier au 11e échelon et aurait perçu à 61 ans une pension d'environ 1 700 € nets.

En réalité, elle partira à la retraite au 10e échelon et percevra, tous régimes confondus, une pension nette de seulement 1 320 €.

La loi de 2010, en supprimant la validation des services auxiliaires, va augmenter le nombre de polypensionnés qui se verront octroyer une faible pension du régime général, sans comparaison avec ce que ces années de travail leur auraient « rapporté » si elles avaient été incorporées à leur carrière de fonctionnaire.



## La situation des parents de 3 enfants ou plus

Les fonctionnaires parents d'au moins 3 enfants sont lourdement sanctionnés par la réforme de 2010.

Non seulement cette loi supprime à terme la possibilité de départ anticipé, mais elle aligne également le calcul de leur future pension sur les règles communes.

### **Exemple :**

Sophie, née en 1964, est mère de trois enfants tous nés avant 2004. Elle a effectué plus de 15 ans de sa carrière en tant qu'institutrice. Deux options s'offrent désormais à elle :

1/ Soit elle fait le choix de prendre sa retraite avant le 30 juin 2011, comme on l'y contraint si elle ne veut pas perdre le bénéfice des règles de calcul actuelles. Elle est actuellement au 10e échelon. Dans ce cas, elle touchera une pension nette d'environ 1 450 € qui sera majorée de 10% au 16e anniversaire de son dernier enfant, soit environ 1 600 € nets.

2/ Soit elle choisit de continuer à exercer son métier. Dans ce cas, elle ne pourra plus prendre sa retraite

avant l'âge de 57 ans. Ce sera en 2021 et elle aura atteint le 11e échelon. Seulement, elle n'aura cotisé que 126 trimestres car elle a travaillé longtemps à temps partiel après la naissance de ses enfants, auxquels s'ajoutent 12 trimestres de bonifications pour enfants.

En 2021, elle percevra une pension nette majorée d'environ 1 450 € nets.

Ce n'est malheureusement pas une erreur : cette collègue aura une retraite inférieure de près de 10% en ayant travaillé 10 ans de plus et gagné un échelon !

A titre de comparaison, si elle avait choisi librement de prendre sa retraite en 2021 à l'âge de 57 ans, elle aurait touché 2 050 € nets avec la réglementation actuelle.

*Étude et article réalisés  
par Christine Renaud*



## **RASED : organisations syndicales et associations écrivent au Ministre**

### **Pour faire bref...**

#### **Absentéisme : La loi est promulguée**

Le Journal officiel du 29 septembre publie la loi du 28 sur l'absentéisme scolaire dite loi Ciotti. Cette loi vise à supprimer les allocations familiales dues au titre de l'enfant en cause dans l'absence sans justificatif. Surtout démagogique, elle rassure le bon peuple qui continuera de toucher les allocations, celles-ci n'étant du reste pas liées au salaire ni au revenu fiscal...

#### **France Inter va finir par ne plus rien avoir entre les oreilles**

A son tour? Gérald Dahan débarqué de France Inter... Pour des raisons d'absence de talent selon la police, pour un billet corrosif en présence de MAM selon les syndicats.

<http://www.liberation.fr/medias/O10I2299320-gerald-dahan-debarque-de-france-inter>

#### **Un député UMP veut que les Français abandonnent un nouveau jour de congé**

Le député UMP de Meurthe-et-Moselle, Laurent Hénart, propose que les Français abandonnent un nouveau jour de congé pour financer la dépendance des personnes âgées. Sur l'air de «Il faut demander un effort à tout le monde», insiste Laurent Hénart. D'ailleurs, à ce propos, on ne sait toujours pas combien rapporte le jour de solidarité à la Caisse nationale de solidarité active (CNSA), qui gère les fonds du "lundi de Pentecôte". A moins qu'on ait confié la caisse à Mme Woerth ....

#### **Laurence a reçu une lettre.**

Tout comme 16 000 autres enseignants, Laurence est de la génération "master", c'est à dire la génération sans formation. Elle s'est retrouvée en septembre devant une classe pour faire cours.

Et comme on ne lui avait pas appris, elle n'y est pas arrivée. Alerté par ses arrêts, l'inspecteur d'Académie lui écrit :

- "Laurence, si vous ne vous sentez pas capable de faire ce métier, il faut démissionner... Laurence, les élèves ont le droit d'avoir devant eux des enseignants compétents." Des qui comme Obélix seraient tombés dedans étant petits ?

*Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,*

*En dépit des dénégations de votre ministère, de plus en plus d'élèves et d'élèves se voient privés du recours aux aides spécialisées. Aux suppressions successives de postes d'enseignants des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) s'ajoute le problème du nombre insignifiant de départs en formations spécialisées qui ne permet plus d'assurer le renouvellement des collègues prenant leur retraite. De plus, les conditions d'exercice de ces personnels ne cessent de se dégrader (zones d'intervention étendues, missions restreintes, frais de déplacement non remboursés) et dissuadent à présent les enseignants d'occuper ces fonctions.*

*Enfin, pour la troisième année consécutive, les aides spécialisées ne figurent toujours pas dans le guide de rentrée adressé aux familles.*

*Il y a deux ans, l'indignation générale et le soutien des écoles et des parents d'élèves, se sont exprimés fortement par les centaines de milliers de signatures de la pétition « Sauvons les RASED ». Cette mobilisation avait conduit votre prédécesseur à reconnaître publiquement le rôle indispensable des RASED et à engager des discussions qui ont abouti à limiter les suppressions de postes prévues et à la rédaction de la circulaire de juin 2009.*

*En mars 2010, un cycle de rencontres entre vos services et les organisations syndicales, les associations professionnelles, les fédérations de parents d'élèves, s'est enclenché, avec pour objectif de « stabiliser les dispositifs, de réfléchir autour du plan de formation pour rattraper le retard pris dans ce domaine et de dresser un état des lieux de l'implantation des postes ». Il a été interrompu unilatéralement, de façon brutale.*

*Le courrier du 8 juin 2010, adressé par nos organisations, est resté sans réponse. En revanche, le document interne « Schéma d'emplois 2010-2013 », adressé aux Recteurs d'académie pour préparer la carte scolaire 2011, a suscité à nouveau l'indignation. Les mesures y figurant sont en totale contradiction avec les engagements précédents.*

*Les organisations syndicales et associations professionnelles et de parents exigent un réel état des lieux ainsi qu'une clarification de vos intentions concernant l'avenir des aides spécialisées.*

*Alors que toutes les préconisations actuelles vont dans le sens d'une réponse précoce aux difficultés au sein de l'école, il est nécessaire de prendre en compte les besoins en personnels spécialisés (départs en formation, postes, frais de déplacement). Prévenir et remédier aux difficultés scolaires sont des questions qui ne sont toujours pas traitées sur le fond comme l'indiquent les dernières évaluations CE1-CM2. Quel avenir préparons-nous pour ces élèves et pour notre Nation si l'École de la République faillit ainsi à sa mission, celle d'une éducation de qualité accessible à tous ?*

*Nous vous demandons solennellement, Monsieur le Ministre, de rouvrir les discussions sur l'avenir des réseaux d'aides aux élèves en difficulté. Il est important de revoir absolument le nombre de départs en stage CAPA-SH et DEPS qui doit être au moins équivalent au nombre de départs à la retraite et aux postes vacants, condition sine qua non pour le maintien du dispositif des RASED.*

*Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.*

**Les organisations syndicales : CGT Educ'action, Se-Unsa, SIEN-Unsa, Sgen-CFDT, Snpsyen, Snudi FO, Snuipp, Sud Éducation**

**Les associations professionnelles : AFPEN, FNAME, FNAREN, ANCP avec le soutien de l'AGSAS.**



## ZEP, RRS, RAR, CLAIR...

Depuis la création de la politique de l'éducation prioritaire de 1981 qui s'appuyait sur une discrimination positive, les relances se sont succédé en s'emplantant : 1990, 1997, 2006 jusqu'à aujourd'hui.

En 2006 étaient créés les Réseaux Ambition Réussite (249 établissements) et les EP1, EP2, EP3 selon le niveau de difficulté des établissements. Ces changements de noms ont été associés à de nouveaux contrats dont le Contrat d'Objectifs Scolaires.

Alors que le ministère lance une nouvelle expérimentation : les CLAIR (*collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite*), les inspecteurs généraux dans leur rapport annuel présentent un bilan du dispositif RAR.

Depuis 2007, il s'agit du premier rapport traitant de l'éducation prioritaire à être rendu public : ce n'est toujours pas le cas de celui de l'IG (octobre 2009) sur l'animation pédagogique des RAR, pourtant cité dans ce rapport.

Comme l'avait montré, l'an passé, une enquête du SNUipp, la mise en place des RAR s'est traduite par l'abandon du premier degré.

Le rapport constate :

- le déséquilibre dans le recrutement des enseignants référents et dans le fonctionnement du comité exécutif,
- l'origine des personnels encadrants principalement issus du second degré,
- le faible nombre de projets concernant le primaire.

Alors que les rapporteurs soulignent que la masse des élèves en difficulté relève du premier degré, moment essentiel de prévention, ils constatent que l'encadrement relève davantage des IA IPR que des IEN et le déplorent.

Pour eux, l'école primaire doit redevenir le lieu de prévention et de prise en charge de la difficulté scolaire. Cela suppose, selon les rapporteurs, une action pédagogique préventive au bénéfice de tous les élèves, dans les classes, au quotidien.

Les établissements actuels des Réseaux Ambition Réussite manquent de moyens mais le bilan de l'Inspection générale montre que leur bilan n'est pas nul.

Avec le programme CLAIR d'un côté, internats d'excellence de l'autre, c'est bien une nouvelle politique d'enseignement prioritaire qui va se mettre en place à la rentrée 2011. L'objectif annoncé est que le programme CLAIR remplace les dispositifs existants. Si le ministère suit cet axe, on aura d'un côté des établissements centrés sur le comportement des élèves dans les quartiers défavorisés et de l'autre une pincée de jeunes (la circulaire parle de 20 000) extraits, au regard de leur obéissance, vers des internats d'excellence richement dotés de moyens.

La politique de lutte contre les inégalités sociales qui concerne un jeune sur cinq devient une vitrine de jeunes reconnaissants.

L'égalité des chances nous ramène à la charité du 19ème siècle.

Le SNUipp défendra le maintien d'une réelle politique d'éducation prioritaire dans le premier degré orientée vers la réussite de tous les élèves.

*Fabienne Lainé*

### Pour faire bref...

#### **Conseillers, oui ! Payeurs, faut pas pousser ...**

Par un vote du 3 septembre 2010, les députés ont rejeté à la quasi-unanimité l'amendement n°249 Rect. proposant d'aligner leur régime spécifique de retraite (dont bénéficient également les membres du gouvernement) sur le régime général des salariés.

Alors que beaucoup de parlementaires n'ont cessé d'expliquer l'importance de réformer rapidement un régime de retraite en déficit, les mêmes refusent donc d'être soumis au régime de retraite de la majorité des Français.

#### **Truc et astuce n°1**

Si dans votre département, du fait des F51, vous avez des surnombres, ils peuvent assurer des suppléances dans le second degré.

Détails : dans certains départements, l'administration propose à des enseignants des écoles en « surnombre budgétaire », des « missions de suppléance dans le second degré ». C'est ainsi que des professeurs des écoles affectés sur des postes RA-SED, de conseillers pédagogiques ou de titulaires remplaçants sont invités à s'improviser enseignants d'une discipline voire de deux disciplines en collège et lycée. Qu'importent la formation, les choix des enseignants, les compétences, le tout est de gérer la crise : pas assez ici, trop là, un petit accommodage et personne ne voit l'accroc.

#### **Truc et astuce n°2**

Si dans votre département, vous remarquez que les élèves arrivent au collège avec des lacunes, que ceux qui en sont responsables viennent réparer leurs fautes par la mise en place en collège d'un soutien scolaire mené par des professeurs des écoles.

Le Ministère travaille actuellement sur l'idée qu'à la prochaine rentrée scolaire des élèves de 6e ou de 5e en difficulté puissent bénéficier d'un soutien scolaire spécifique en lecture et en calcul avec des professeurs des écoles. "Afin que les PE viennent au collège continuer, terminer cet apprentissage fondamental », indique Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, interrogé vendredi 29 octobre 2010 sur BFMTV.



## Sur quel rythme devrons-nous danser ?

"Entrez dans la danse, voyez comme on danse" : d'une façon générale, c'est plutôt "rock n' roll" depuis 2008, d'une académie à une autre ou même au sein d'une même académie, à chacun son tempo ! Certains valsent sur des semaines à 4 jours et d'autres sur des semaines à 4 jours 1/2, alors quel est le pas le mieux adapté ?

Voilà deux ans, à l'origine de cette grande cacophonie, un chorégraphe contemporain inconnu dans le monde artistique, Darcos de son nom de scène, remettait en cause toute la rythmique en imposant sa cadence !

L'absence totale de concertation, la démagogie outrancière (sondages auprès des enfants) et la mise hors-jeu de toute approche chrono biologique et pédagogique étaient une nouvelle fois à déplorer.

Voilà encore des décisions prises hâtivement, pour ne pas dire à la légère sur des airs de "Fais comme-ci, fais pas ça".

Rappelons tout de même qu'avec 140 jours d'école/an, la France détient l'année scolaire la plus courte d'Europe et, paradoxalement, l'un des plus grands nombres d'heures de classe.

2010 : nouveau ballet, on trémousse au ministère en changeant de musique ; un nouveau chorégraphe sort de l'ombre (encore plus contemporain celui-là, Luc Chatel) en lançant une concertation auprès de tous, sur les rythmes ([www.rythmes-scolaires.fr](http://www.rythmes-scolaires.fr)).

Certains forums des internautes se saisissent depuis le 21 octobre de la question (site *Francetélévision La place publique* : "rythmes et blouses") où chacun est invité à méditer et à échanger sur ce thème.

La participation des enseignants doit être active. En effet, si actuellement nous ne savons plus sur quel pied danser, il est toujours temps d'entrer dans la ronde et de ne pas être à contretemps. Le chœur du débat doit reprendre... ou plutôt commencer ! N'ayons pas le trac et avançons-nous sur le devant de la scène en occupant la place qui est la nôtre et remettons de l'harmonie dans ce grand tintamarre.

En effet, que penser – quand on connaît l'importance des rythmes scolaires comme facteur de réussite de l'enfant – de nos dirigeants qui se permettent ainsi d'imposer un aménagement de la semaine scolaire, pour changer d'attitude un an et demi après leur propre réforme ? En somme du grand spectacle, on se croirait presque spectateur d'un opéra burlesque. Pourtant nous assistons bien à une représentation tragique car n'oublions pas également que ces mêmes dirigeants sont à l'origine de la suppression de deux heures hebdomadaires pour 80 % des élèves, sans réduire les programmes, mais en allongeant la journée scolaire des enfants les plus fragiles.



Il est évident que la mise en place de **l'aide personnalisée a bousculé l'organisation de la journée** au détriment des enfants qui rencontrent le plus de difficultés.

C'est pourquoi le scénario proposé par le gouvernement est plus qu'incomplet car nous ne pouvons pas aborder la réussite des élèves en prenant comme seul paramètre la question des rythmes.

Effectivement, on ne doit pas oublier que **les conditions de travail doivent être adaptées**, notamment en réduisant les effectifs dans les classes et en offrant une véritable aide à ceux qui en ont besoin grâce aux personnels qualifiés (RASED, AVS...). De plus, il est impératif d'aborder - en revisitant l'organisation de la journée, de la semaine, de l'année pour les enfants - **le temps de travail de l'enseignant**, acteur à part entière.

Ce temps qui est si mal connu, puisqu'il est souvent réduit aux heures de présence devant les élèves ! On n'oublie bien souvent qu'en coulisse, l'enseignant prépare son texte !

Si nous sommes amenés à travailler plus, il va de soi qu'il va falloir rémunérer nos prestations à la hauteur de nos heures effectuées.

Alors aura-t-il fallu le rapport de l'Académie de la médecine (janvier 2010), portant un regard sévère sur les rythmes à l'école pour qu'enfin le ministère de l'Éducation Nationale consente à ré ouvrir le bal en nous consultant ?

Oui, nous ne serons que consultés ! Nous devons nous contenter d'un simple rôle de figurant... le gouvernement a préféré engager lors de son casting, comme acteurs principaux, des partenaires sûrement plus qualifiés sur les questions relatives à l'école, tel que la SNCF, les Monuments de France ou encore les représentants du secteur touristique !

Par conséquent, une interrogation demeure : **quelle est la portée de ce débat et ses conclusions** ? Luc Chatel ne serait-il pas en train de faire des ronds de jambes ou de grandes arabesques pour aboutir à son numéro d'illusionniste ?

A-t-il réellement entendu ceux, qui, en connaissance de cause, l'alertaient et s'alarmaient ? Ou ne devons-nous pas voir dans cette pseudo réforme qui se profile, une fois de plus, une couverture pour le gouvernement de mieux mener la danse afin de faire passer d'autres mesures (plus économiques, entre autres) ?

Le SNUipp, en mettant sur son site (<http://86.snuipp.fr>) des analyses de chercheurs, vous invite à participer à cette réflexion avec les partenaires de l'école (les vrais!) mais sans naïveté, et en espérant que personne n'ira signer un peu trop rapidement un relevé de conclusion qui, une nouvelle fois, pourrait nous desservir.

Il faut bien dire qu'à force de répétitions, "On connaît la chanson" !

Céline Delsuc





## EVS : le contrat aidé, plus pour longtemps...

Depuis plusieurs années maintenant, des personnels sous contrats aidés type CAE ou CAV puis CUI interviennent dans les écoles pour assurer l'aide administrative aux directrices(teurs) d'école ou l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Ils sont à l'heure actuelle près de 50 000 en France.

Le SNUipp avait dénoncé cette montée en puissance des contrats précaires en lieu et place d'emplois statutaires. Nous avons fait le constat du besoin d'aide administrative aux écoles mais recourir pour cela à des emplois précaires était un des éléments qui nous avait fait renoncer à la signature du protocole sur la direction d'école.

La loi de 2004 concernant la scolarisation des enfants handicapés a mis en place la Maison du Handicap (MDPH) qui fait des préconisations à l'Éducation nationale concernant les besoins spécifiques de l'enfant. Cela se traduit souvent par la présence d'un personnel AVS ou AVSi... malheureusement précaires !

Tout en dénonçant ce type de recrutement et en recommandant à tous de ne pas entrer dans ces dispositifs, nous n'avons jamais abandonné les personnes signataires de ces contrats et les avons aidés le mieux possible dans leurs démarches, y compris pour leur reconversion. Si ces contrats leur donnaient un nouveau souffle, ils les mettaient en apnée assez vite car les aspects professionnels pouvaient être difficilement valorisés.

A cette rentrée, la restriction de moyens mis en oeuvre au sein du Ministère de l'Éducation Nationale prévoit de réduire le nombre de postes "emplois de vie scolaire" à 38 000. C'est pourquoi, dans notre département, nombre de contrats ne seront (ou ne sont déjà) plus renouvelés .

Le SNUipp continue donc de se battre pour que les tâches qui sont confiées aux EVS correspondent à des missions pérennes qui nécessitent des personnels stables bénéficiant d'un véritable métier, d'une véritable formation et d'une rémunération décente.

Une fois de plus, l'État n'a rempli aucune de ses obligations, notamment en matière de formation. C'est autant de drames humains qui se jouent, d'illusions perdues, et de chômeurs supplémentaires.

A l'heure où il est question de travailler plus longtemps, on relève là une autre ironie. De plus, pour beaucoup, il s'agit d'abord de travailler dans des conditions correctes en gardant toute leur dignité ; le peu d'égard attribué à ces personnels porte la marque du dédain avec lequel sont traités des milliers de salariés de ce pays.

Et pour ce qui est du fameux protocole sur la direction d'École, si ceux qui l'ont signé ont cru un instant en la loyauté de l'État et en sa volonté de s'emparer du dossier, qu'ils retiennent la leçon.

*Francette Popineau*

## Beaucoup de « allô » pour un grand plouf !

Mon EVS, ayant trouvé mieux pour la rentrée 2010, a décidé de ne pas renouveler son contrat. Je me suis donc occupée de lui trouver un remplaçant : en juillet, contact avec l'IA qui me renvoie sur le lycée Victor Hugo qui me dit de voir l'annonce avec Pôle emploi, ce que je fais alors.

Ayant accessoirement prévu de partir en vacances, je décide de laisser les propositions arriver et de m'en occuper au 23 août, date de mon retour prévu (quoique encore en vacances!)

Bref, la semaine du 23 août est bien chargée : étude des candidatures, scan et envoi de celles-ci à mes collègues pour avis, entretien avec 3 personnes, pour finalement en trouver une qui semble bien convenir. (tout cela bien sûr au détriment de nombreuses autres tâches à faire à ce moment chargé de l'année pourtant pas encore commencée !)

Le lycée ne répondant pas vendredi après-midi, je leur envoie un mail, prévient Pôle emploi de la personne retenue et pars travailler le week-end chez moi. Le lundi, le lycée m'envoie un mail (heure : 11h58) pour me dire qu'il faut le feu vert de l'IA.

Zut, il est midi passé ! J'essaie en vain d'appeler le service de 13h30 à 15h avant de me décider à leur transférer le mail du lycée. J'apprends dans la foulée que les numéros de l'IA ont changé pour cause de déménagement (!),

Je les appelle donc au standard qui me répond au bout d'une bonne dizaine de minutes (je suis tenace!). On me donne le numéro du service que l'on m'invite à rappeler, ce que je fais. Je tombe sur un service totalement étranger à mon affaire qui me dit qu'ils sont plusieurs à avoir le même numéro, il faut donc que je rappelle, la personne ne décrochera pas en espérant que le bon service répondra. Je m'exécute et tombe sur un 3ème service étranger ! (J'ai de plus en plus l'impression d'être dans « les 12 travaux d'Astérix », dans la maison des fous).

Sauvée, j'ai une réponse à mon mail ! Je déchantre très vite, celui-ci me dit que les recrutements d'EVS sont gelés jusqu'à nouvelles instructions !

**Résultats** : - Probablement pas d'EVS cette année ! Le travail de recrutement de 6 jours (du lundi 23 au vendredi 27, mercredi inclus + le lundi 30 pas prévu dans ma pré rentrée) pour rien !

- Des faux espoirs donnés à une personne en situation précaire !

- Le travail en retard + celui que j'avais prévu pour l'EVS à faire !

Super ! Bienvenue dans l'administration !!!

**Sandrine , directrice d'école maternelle**



## Article 11 : ton IA te protégera... ou pas !



Michèle

D'abord, il y eut le déni : impossible, je l'ai vue hier, elle était à la manif contre la xénophobie, on a parlé, elle allait bien, c'est une erreur... Et puis l'incompréhension.

On a beau savoir que la mort peut surgir sans prévenir, il y a ce sentiment de terrible injustice quand elle frappe une personne proche, pleine de vie.

Michèle Veylit était une enseignante de maternelle qui a laissé une forte empreinte aux Sables comme à Saint-Benoît, d'un très grand investissement professionnel, guidée par la conviction que ce niveau de scolarité était l'une des clés pour la réussite de tous les « petits » et particulièrement les plus démunis.

Elle était, comme une évidence, syndiquée et de tous les combats pour la défense et la promotion de l'école en général et tout particulièrement de la maternelle.

Très appréciée des parents, elle nouera de solides relations qui dépasseront le cadre scolaire.

Ceux qui l'ont approchée gardent le souvenir de sa grande culture, de sa convivialité, de sa présence rassurante et sereine, de la solidité de ses convictions, de ses engagements, de sa simplicité, de son attention aux autres, à leurs enfants, ah ! les enfants... toujours !

Michèle donnait à vivre.

Mariée à Michel, responsable syndical de la FSU départementale puis nationale, elle l'a accompagné et soutenu dans ses choix militants, ce qui n'est pas le moindre des engagements.

Michèle avait trois filles à qui nous pensons très fort tant nous savons la force des liens qui les unissaient.

Le sentiment du manque habite aujourd'hui beaucoup de monde.

**\* Michel et ses enfants remercient tous ceux qui ont apporté leur soutien, leur marque d'affection à l'occasion de la disparition de Michèle.**

En cette période où les médias nous rapportent régulièrement des affaires de collègues victimes de violence ou plus rarement d'enseignants attaqués en justice, il semble bon de revenir sur la lecture de nos droits.

Les enseignants, comme tous les fonctionnaires, qu'ils soient stagiaires, titulaires ou non, et même à la retraite, bénéficient d'une protection de leur administration (art. 11 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983). Celle-ci peut prendre plusieurs formes : lettre de soutien, indemnisation de matériel, changement de poste, assistance juridique, prise en charge des frais d'avocat, des frais de justice, des frais médicaux... etc.

Pour pouvoir bénéficier de cette protection, l'agent dans le cadre de ses fonctions, victime d'une attaque (physique, morale, matérielle, écrite et/ou psychologique) ou poursuivi en justice sans qu'une faute personnelle lui soit imputable, doit en faire la demande écrite et justifiée auprès du service des affaires juridiques du Rectorat-IA86 sous couvert de son IEN.

La réponse de l'administration, si elle est positive pour accorder la protection, précisera sous quelles modalités celle-ci s'appliquera. En cas de refus, soit la réponse sera écrite et justifiée, soit il n'y aura pas de réponse !!! ....eh oui, les collègues doivent comprendre après 2 mois d'attente que l'issue de leur demande est négative (circulaire B8-2158 du 5 mai 2008).

Et les refus ne sont pas rares car les plaintes déposées contre les fonctionnaires de l'éducation nationale évoquent souvent des attouchements ou des violences physiques ; la présomption d'innocence qui devrait entraîner la mise en œuvre de la protection juridique s'efface pour l'administration devant la suspicion de la faute personnelle.

Les collègues doivent alors, seuls, assumer les frais de leur défense ! Ce fut le cas de Alain M., directeur d'école primaire, accusé injustement, qui après 53 mois de procédure et de suspension, sera déclaré innocent et réintégré.

Face à la décision partielle de l'administration sur l'octroi ou le refus d'accorder la protection, l'adhésion à une Autonome des Solidarités Laïques, qui peut prendre en charge les frais de justice, permet de se protéger et reste un acte réflexe dans l'éducation nationale (600 000 adhérents).

En conclusion et pour compléter le titre, face à des agressions ou des mises en causes pénales, l'IA en tant que représentant de notre administration, peut accorder la protection statutaire au fonctionnaire mais celle-ci n'est pas automatique.

Dès lors, chacun d'entre nous, dans un monde qu'on dit plus violent et plus procédurier, se voit pratiquement contraint de posséder d'autres protections.

**Mathieu Menaut**

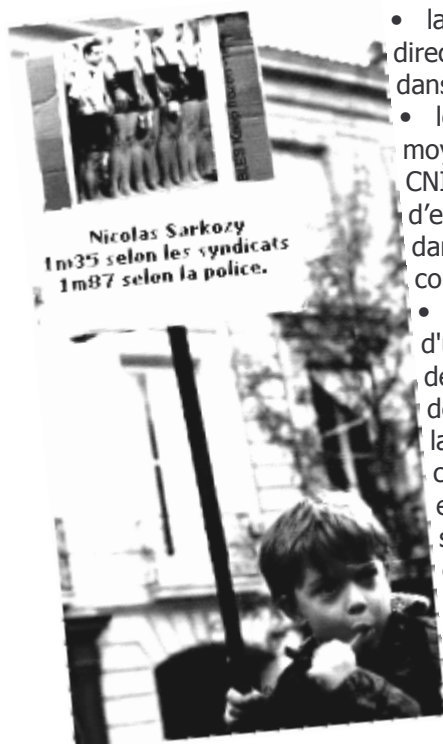


## Mise en conformité de Base Elèves

Le ministère vient d'annoncer qu'il a répondu à toutes les exigences formulées par le Conseil d'État de mises en conformité de BE1D. Cela répond en partie à ce qu'exigeaient la FCPE, la LDH, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP dans leur communiqué commun du 21 septembre.

Les autres exigences du communiqué restent pleines et entières :

- la réintégration des directeurs sanctionnés dans leur emploi,
- le renforcement des moyens alloués à la CNIL pour lui permettre d'exercer sa mission dans les meilleures conditions,
- la mise en place d'un observatoire indépendant regroupant des représentants de la communauté éducative. Cet organisme exercerait des missions de veille et d'alerte, auprès de la CNIL, des divers fichiers et applications qui ont cours dans l'Éducation nationale.



### Communiqué du ministère :

Le ministère de l'Éducation nationale a pris toutes les mesures demandées par le Conseil d'État dans les décisions rendues le 19 juillet dernier sur les traitements de données "base élèves premier degré" (BE1D) et "base nationale des identifiants élèves" (BNIE).

Dans ses décisions, le Conseil d'État a souligné l'importance de ces bases de données pour le fonctionnement du service public de l'éducation et reconnu la légitimité des deux bases de données contestées. Il en a, par ailleurs, validé l'économie générale et, sur l'essentiel, les données recueillies, ne prononçant que des annulations très partielles et limitées dans leur portée.

En conséquence des décisions du Conseil d'État, aucune suppression de données n'a été nécessaire pour la base élèves premier degré. En particulier, les données relatives à la mention exacte de la catégorie de classe d'intégration scolaire (CLIS) avaient déjà été supprimées par décision du ministre en 2008.

S'agissant de la BNIE, les données enregistrées avant la délivrance d'un récépissé par la CNIL, le 27 février 2007, ont été effectivement supprimées à la date du 30 septembre 2010.

Par ailleurs, les déclarations faites à la CNIL sur ces deux traitements ont fait l'objet de modifications pour lesquelles la CNIL a délivré deux récépissés en date du 11 octobre dernier sans faire aucune réserve ou observation. Pour BE1D, cette modification a permis de confirmer la suppression en 2008 des données relatives à la mention exacte de la catégorie de CLIS. La modification portant sur la BNIE retient une durée de conservation des données fixée à 5 ans après sortie des établissements scolaires du 1er degré au lieu des 35 ans de durée initialement mentionnée.

L'ensemble de ces mesures ont ainsi été prises dans le délai de trois mois imparti par le Conseil d'État. L'utilisation de ces bases est donc à ce jour tout à fait régulière.

## Les fonctionnaires restent plus longtemps au travail

Le nombre des départs à la retraite dans la Fonction publique en augmentation constante depuis 1990, a connu un "net recul" en 2009 note un rapport de Bercy sur les pensions de retraites de la Fonction publique.

Le rapport précise aussi que l'âge du départ en retraite des fonctionnaires a continué d'augmenter en 2009, même s'il reste en moyenne encore en-dessous de 60 ans: il est de 59 ans pour les fonctionnaires civils de l'Etat, de 59 ans et 3 mois pour les agents territoriaux et de 56 ans et 6 mois pour les fonctionnaires hospitaliers. Cet âge de départ est notamment lié au fait que certains fonctionnaires peuvent actuellement

partir plus tôt, notamment pour les catégories actives à 50 ou 55 ans, ou des parents de 3 enfants ayant 15 ans de service.

L'âge de départ du public est inférieur à celui du privé (61 ans et 6 mois) mais l'écart se réduit depuis 1990. Pour l'année 2009, le rapport remarque que le nombre de départs à la retraite "est en net recul" dans les trois Fonctions publiques par rapport à 2008. Il juge cette inflexion "difficile à expliquer". Dans la Fonction publique d'Etat, le nombre des départs d'agents civils (hors militaires) "est en forte baisse en 2009 et atteint le niveau le plus bas observé depuis 2002,

avec 68.167 nouvelles pensions contre 81.500 départs en 2007 et en 2008". Une baisse analogue a été constatée pour les Fonctions publiques territoriale et hospitalière.

"II est encore trop tôt pour expliquer cette forte diminution des départs" souligne le rapport, qui y voit néanmoins les conséquences de "l'allongement de la durée d'assurance requise, la montée en charge du dispositif de décote-surcote" mais aussi des facteurs plus conjoncturels, comme "les effets de la crise économique" ou, pour certains agents, "les effets des revalorisations salariales dans le cadre de la refonte des grilles indiciaires".



## Arrêtez la poudre aux vieux !

Le jeudi 25 novembre, les retraités seront dans l'action pour « *la prise en charge solidaire et publique de la dépendance* » et « *l'augmentation immédiate des retraites et pensions* ».

**Réunion publique à Poitiers, 14 h 30  
maison du Peuple, salle JP Timbaud**

**SNUipp 86** - 16, avenue du Parc d'Artillerie  
86 034 POITIERS Cedex

Tél : 05.49.01.36.71 - Fax : 05.49.01.68.22

e-mail : SNU86@snuipp.fr - Site internet : <http://86.snuipp.fr>

Impression au siège du **SNUipp 86** - Prix du N° = 1 €

## Résultats du vote d'orientation suite au congrès de Brive

VIENNE	2010	Rappel 2007
Inscrits	833	757
Votants	323	248
Nuls	14	19
Exprimés	309	229

VIENNE	Voix 2010	% sur les exprimés	
		2010	Rappel 2007
Unité et Action	224	72,49	79
Ecole Emancipée	80	25,88	19,21
PRSI	2	0,60	0
Emancipation	0	0	0,91
Front Unique	3	0,97	0,91

NATIONAL	Voix 2010	% sur les exprimés	
		2010	Rappel 2007
Unité et Action	10 587	66.75	68.90
Ecole Emancipée	4 203	26.50	23.19
PRSI	193	1.22	2.43
Emancipation	556	3.51	2.97
Front Unique	322	2.03	2,97

Dispensé de timbrage

Poitiers CTC



Déposée le 16 novembre 2010

**Mardi 16 novembre 2010 - NUMÉRO : 1218**

### Sommaire :

p. 1 - édit

p. 2 - suite de l'édit - le mouvement social est légitime et conforté

P. 3 - bilan de rentrée - retraites confortables

P. 4 et 5- la loi sur les retraites : le grand recul !

P. 6 - RASED - pour faire bref

P. 7 - ZEP, RRS, RAR, CLAIR... - pour faire bref

P. 8 - sur quels rythmes devons-nous danser ?

P. 9 - EVS, le contrat aidé, plus pour longtemps - beaucoup de allô pour un grand plouf

P.10 - article 11 : ton IA te protégera... ou pas - Michèle

P.11 - mise en conformité de base élèves - les fonctionnaires restent plus longtemps au travail

P.12 - arrêtez la poudre aux vieux - résultats du vote d'orientation

Encarts : Lettre des délégués